vousnousils
l'e-mag de l'éducation

30.01.2013

Aucune réaction

Salaires enseignants : une revalorisation de 100 euros mensuels pour les profs des écoles demandée (Se-Unsa)

Suite aux récents propos de Vincent Peillon évoquant un "rééquilibrage" des salaires entre enseignants du 1er et du 2nd degré, le syndicat enseignant Se-Unsa réclame au ministre une indemnité de "100 euros mensuels" pour les professeurs des écoles.

Le syndicat Se-Unsa a réclamé hier à **Vincent Peillon** une revalorisation des **salaires des professeurs des écoles** , à hauteur d'une "indemnité de 100 euros mensuels".

Une indemnité pour "combler la différence" entre primaire et secondaire

Suite aux déclarations du ministre de l'**Education nationale** évoquant un "rééquilibrage" entre les salaires des profs du 1er et du 2nd degré, le syndicat s'est dit "prêt à discuter de mesures financières permettant de combler cette différence".

Le syndicat réclame des "signes tangibles du changement tant espéré", à l'heure où "la mise en œuvre chaotique de la **réforme des rythmes scolaires** cristallise l'exaspération des enseignants qui ont encaissé déconsidération professionnelle et dégradation économique pendant 5 ans". Il a donc sollicité l'ouverture "d'indispensables discussions", au cours desquelles il prévoit de revendiquer "l'obtention d'une **indemnité** de 100 euros mensuels et d'un ratio d'accès à la **hors-classe** offrant enfin à toutes et à tous de réelles perspectives de carrière".

La semaine dernière, Vincent Peillon avait envisagé de "rééquilibrer" les **salaires entre professeurs** du 2nd degré et du primaire, qui "ont des conditions de rémunération [...] qui parfois ne sont pas l'équivalent de leurs collègues [...] du secondaire". Le ministre avait toutefois indiqué qu'il ne s'agira pas d'"une compensation par rapport à une discussion" sur le **retour de la semaine de 4,5 jours**.

Vous souhaitez réagir sur cet article :

Votre pseudo :

Champ obligatoire

Votre email :

Votre email ne sera pas visible.

Votre message :

3000 caractères maximum

Entrez les caractères figurant dans l'image ci-dessous :

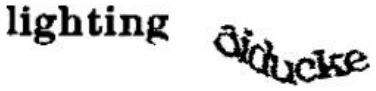

Saisissez les deux mots :

Envoyer

Modération par la rédaction de VousNousIls.

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour exercer ce droit adressez-vous à CASDEN Banque Populaire, VousNousIls.fr, 91 Cours des roches, Noisiel, 77424 Marne La Vallée Cedex 2.

Vos réactions :

Aucune réaction